



COMMUNE DE ROBION

Arrondissement d'APT

DE 2026-053

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROBION

SÉANCE du 14 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six et le quatorze septembre à dix-huit heures trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune régulièrement convoqué le 7 septembre 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick SINTES, Maire.

Présents : Guy HOAREAU, Monique JOANNY, Marc VALERO, Agnès LANET, Laurent MARIANELLI, Marie-Claire GIRARDET, Gwénaél LOUAISEL, Marylise GEORGEN, Noël STEBE, Michel NOUVEAU, Alain LARGERON, Sylvie JAUFFRET, Samuel PAGNETTI, Edwige MARIANELLI, Katia CASTELLAN, Caroline CHARVET, Lydia CAVA, Julie VALLA, Eugénie GUILLON, Franck STARON, Florian MOLLIEUX, Daniel CLING, Odile MOLLARD

Absents excusés : Bernard BOUDOIRE, Samia GUILLARME, Eric GUILLAUMIN

Pouvoirs de : Bernard BOUDOIRE à Gwénaél LOUAISEL, Samia GUILLARME à Daniel CLING, Eric GUILLAUMIN à Odile MOLLARD

Secrétaire de séance : Monique JOANNY

8.9 – Organisation d'un séjour à Fonroche et fixation de la participation financière des familles

Rapporteur : Madame Julie VALLA, Conseillère municipale

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la volonté de la commune de proposer aux jeunes de l'Accueil Jeunes des activités éducatives et de découverte en lien avec les enjeux de la transition énergétique et de l'innovation ;

Considérant qu'un séjour sera organisé au cours de la première semaine des vacances de la Toussaint à destination des jeunes âgés de 14 à 17 ans ;

Considérant que ce séjour comprendra :

- le premier jour, la visite du site de Fonroche Lighting, situé à proximité d'Agen, siège social de l'entreprise française spécialisée dans l'éclairage public solaire, avec la découverte de son showroom consacré au photovoltaïque, ainsi qu'un hébergement sur place ;
- le deuxième jour, la visite de la Cité de l'Espace à Toulouse ;

Considérant qu'il est proposé de demander une participation financière aux familles afin de contribuer aux frais du séjour, correspondant à 45 € par enfant ;

Considérant que la commune participera financièrement à cette opération pédagogique.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Par 25 voix POUR (23 présents + 2 pouvoirs) et 2 ABSTENTIONS (1 présent + 1 pouvoir : M CLING et Mme GUILLARME)

Approuve l'organisation d'un séjour à Fonroche et à la Cité de l'Espace durant la première semaine des vacances de la Toussaint 2026, au profit des jeunes âgés de 14 à 17 ans fréquentant l'Accueil Jeunes ;

Fixe la participation financière des familles à un montant maximum de 45 € par enfant ;

Précise que le transport sera assuré par les deux minibus communaux et que l'encadrement sera assuré par les agents habilités de la commune ;

Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'organisation de ce séjour et à l'exécution de la présente délibération.

Dit que cette dépense sera imputée au chapitre 011 charges à caractères générales article 6245.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400992-20260915-DE_2026_053-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2026

Pour extrait certifié conforme,
ROBION, le 15 septembre 2026,
Le Maire,
Patrick SINTES



La secrétaire de séance
Monique JOANNY